

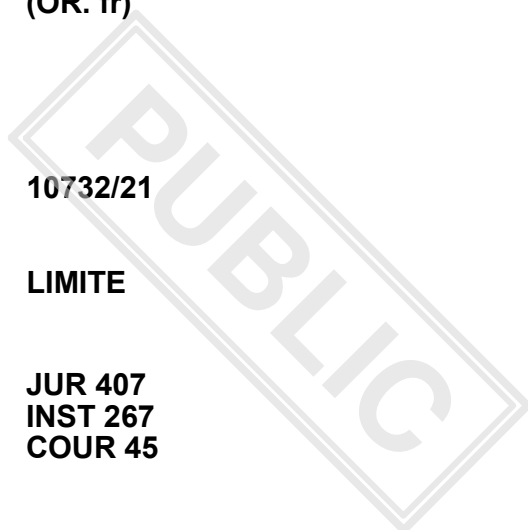
**CONFÉRENCE  
DES REPRÉSENTANTS  
DES GOUVERNEMENTS  
DES ÉTATS MEMBRES**

**Bruxelles, le 20 août 2021  
(OR. fr)**

**10732/21**

**LIMITE**

**JUR 407  
INST 267  
COUR 45**



**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES  
ÉTATS MEMBRES portant nomination d'un juge du Tribunal

---

**DÉCISION (UE) 2021/...**  
**DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES**

**du ...**

**portant nomination d'un juge du Tribunal**

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION  
EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

considérant ce qui suit:

- (1) Les mandats de vingt-trois juges du Tribunal sont venus à expiration le 31 août 2019.
- (2) Dans ce contexte, la candidature de M. Pēteris ZILGALVIS a été proposée pour le poste de juge du Tribunal.
- (3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis favorable sur l'adéquation de ce candidat à l'exercice des fonctions de juge du Tribunal.
- (4) Il convient de procéder à la nomination de M. Pēteris ZILGALVIS pour la période allant de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2025,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Pēteris ZILGALVIS est nommé juge du Tribunal pour la période allant de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2025.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Le président*

---